

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 434

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 434 22 décembre 1977
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

434

Crispation

Jamais le chômage des jeunes n'est apparu si important et si lourd de conséquences; jamais autant de cris d'alerte, de tous côtés, à ce chapitre qui révèle une des tares les plus graves du système; et rarement, ces dernières années, a-t-on refusé toute innovation avec autant d'intransigeance au Conseil national que sur un projet de loi qui touche ces jeunes au premier chef, la loi sur la formation professionnelle.

Balayées, les propositions de la gauche, socialiste ou syndicale : la droite bourgeoise, faisant siennes les positions de son « aile » la plus conservatrice, emmenée par l'USAM (et ces mêmes milieux qui s'opposent aussi à la loi sur les universités) n'a rien laissé passer qui puisse être considéré comme une « concession » du patronat face aux apprentis. Voyez par exemple, la proposition du Vaudois Besuchet, visant à assouplir, à diversifier une formation dont la rigidité compromet toute forme de « reconversion » en ces temps de tension sur le marché de l'emploi : rayée d'un trait de plume par un vote catégorique ! Pas question non plus de fixer la durée minimale de la formation pour garantir le minimum aux apprentis ! Pas question encore de leur donner un quelconque droit de regard sur les décisions les concernant ! Et le tout à l'avenant.

Reste encore le débat aux Etats, qui devrait être marqué par la même intransigeance. Et en reléguant sans autre les apprentis dans leur rôle muet d'assistés de la société industrielle, on aura systématiquement préparé le champ d'affrontements sérieux pour les prochaines années.

L'armée et le système

Au cours d'une conférence prononcée devant les enseignants de Bâle-Campagne, le chef du Département militaire, M. Gnägi s'est refusé à admettre que les personnes « fondamentalement

opposées » à notre système puissent occuper des charges d'enseignants. Une déclaration de plus à mettre à l'actif du libéralisme helvétique.

La doctrine officielle en matière de « permis professionnel » se précise donc de déclarations en déclarations, après les premiers coups d'éclat commis par le responsable de l'instruction publique zurichoise, M. Gilgen... On appréciera que le chef du DMF ait choisi de mettre les points sur les « i » dans la région où a été lancée l'initiative de Münchenstein !

Pour en avoir le cœur net, le président du Parti socialiste suisse, le Bâlois Hubacher, s'est résolu à demander au Conseil fédéral, sous la forme d'une question urgente, ce que les Sages du DMF entendent exactement par « système », et par « opposition fondamentale ». Les paris sont ouverts : valeurs fondamentales ? Intérêts supérieurs de la nation ? En tout état de cause, le bréviaire de l'enseignant conforme devrait s'alourdir de quelques formules édifiantes.

Pour le reste, la justice militaire suit son rythme. L'autre jour (15 décembre) à Sion, le tribunal de division 10 a distribué les mois de prison comme si la votation sur l'initiative sur le service civil avait définitivement levé tous les doutes : on navigue à vue, toujours selon les mêmes formules toutes faites, entre le bien et le mal, entre le juste et le faux.

Pour ce futur enseignant qui refuse toute forme de violence et compte, ses études terminées, se porter au secours du tiers monde, huit mois d'emprisonnement (dix mois requis).

Pour ce musicien, contestataire touffu de notre société, quatre mois avec sursis (douze mois requis !).

Pour ce Fribourgeois, qui accepte de servir, mais qui se refuse à utiliser son fusil (pas de tirs obligatoires), quinze jours de prison (trente jours requis); J.-M. G., qui demande à être incorporé dans les troupes sanitaires, n'était pas parvenu à faire entendre sa voix, ayant épuisé toutes les voies de recours, y compris M. Gnägi...

A chacun son système.